



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transporteurs

Question au Gouvernement n° 1901

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Jean-Claude Paix.

M. Jean-Claude Paix. Ma question, qui s'adresse a Mme le secretaire d'Etat aux transports, concerne les difficultes rencontrees par les transporteurs routiers.

La profession des transporteurs routiers a signe avec certaines organisations syndicales ainsi qu'avec les organisations des chargeurs le contrat de progres dans le transport routier des marchandises, avec l'appui des pouvoirs publics.

A cette occasion, les transporteurs de mon departement, qui se sont courageusement engages dans cette demarche, m'ont alerte sur la baisse actuelle des prix du transport et sur la situation difficile de leurs entreprises du fait des pratiques de concurrence deloyale.

La hausse du prix du gazole sur le marche petrolier accroit sensiblement les charges des entreprises et celles-ci n'arrivent pas a repercuter la majoration sur le prix des prestations de transport aupres de leurs clients, les chargeurs, ce qui les met en difficulte.

Pouvez-vous, madame le secretaire d'Etat, m'indiquer les dispositions que vous avez prises ou que vous entendez prendre pour faire face a cette situation difficile ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique.)

M. Jean-Claude Gayssot. Qui a vote la hausse du prix des carburants ?

M. le president. La parole est a Mme le secretaire d'Etat aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secretaire d'Etat aux transports. Monsieur le depute, vous avez tout a fait raison de souligner que les principaux problemes dont souffre aujourd'hui le transport routier resultent des problemes de prix et des pratiques de concurrence deloyale.

Le Parlement a bien voulu adopter, au mois de juin dernier, sur notre proposition, un dispositif legislatif nouveau concernant le controle et la sanction des prix trop bas. Ces dispositions legislatives sont d'application immediate. Une circulaire aux services deconcentres de l'Etat qui ont la charge du controle leur a ete adreesee des le debut du mois de juillet et nous venons d'en rappeler le caractere imperatif aux prefets de region.

J'ai recu en outre, il y a quelques jours, les organisations representatives de chargeurs, les clients du transport routier, qui m'ont indique l'importance qu'elles attachent a l'instauration de relations contractuelles equilibrees avec les transporteurs, dans le cadre du contrat de progres.

Je leur ai demande de faire en sorte que la spirale a la baisse des prix ne soit plus acceptee. Elle ne peut, en effet, conduire qu'a une diminution de la qualite et de la securite prejudiciable a l'ensemble des acteurs. Mes interlocuteurs m'ont assuree, face notamment a la hausse tres importante du prix du gazole sur le marche petrolier, que les chargeurs ne devaient pas ceder aux offres resultant d'une concurrence sauvage et qu'ils devaient en tirer les consequences en matiere de prix pour chaque operation concerne.

Enfin, nous avons, avec Bernard Pons, demande aux prefets de region de reunir les principaux chargeurs de toutes les regions pour les sensibiliser de la meme maniere aux problemes de prix et de qualite dans le transport routier.

Je precise cependant que le transport routier, comme le transport aerien dont Bernard Pons a parle tout a l'heure, a un cout qui doit etre couvert par les prix. C'est une loi economique, une loi de bon sens, et les lois de

la République sont faites pour que ces principes soient respectés par l'ensemble des acteurs.
(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Paix.

M. Jean-Claude Paix. Ma question, qui s'adresse à Mme le secrétaire d'État aux transports, concerne les difficultés rencontrées par les transporteurs routiers.

La profession des transporteurs routiers a signé avec certaines organisations syndicales ainsi qu'avec les organisations des chargeurs le contrat de progrès dans le transport routier des marchandises, avec l'appui des pouvoirs publics.

À cette occasion, les transporteurs de mon département, qui se sont courageusement engagés dans cette démarche, m'ont alerté sur la baisse actuelle des prix du transport et sur la situation difficile de leurs entreprises du fait des pratiques de concurrence déloyale.

La hausse du prix du gazole sur le marché pétrolier accroît sensiblement les charges des entreprises et celles-ci n'arrivent pas à repercuter la majoration sur le prix des prestations de transport auprès de leurs clients, les chargeurs, ce qui les met en difficulté.

Pouvez-vous, madame le secrétaire d'État, m'indiquer les dispositions que vous avez prises ou que vous entendez prendre pour faire face à cette situation difficile ? (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Claude Gayssot. Qui a voté la hausse du prix des carburants ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État aux transports.

Mme Anne-Marie Idrac, secrétaire d'État aux transports. Monsieur le député, vous avez tout à fait raison de souligner que les principaux problèmes dont souffre aujourd'hui le transport routier résultent des problèmes de prix et des pratiques de concurrence déloyale.

Le Parlement a bien voulu adopter, au mois de juin dernier, sur notre proposition, un dispositif législatif nouveau concernant le contrôle et la sanction des prix trop bas. Ces dispositions législatives sont d'application immédiate. Une circulaire aux services déconcentrés de l'État qui ont la charge du contrôle leur a été adressée dès le début du mois de juillet et nous venons d'en rappeler le caractère impératif aux préfets de région.

J'ai reçu en outre, il y a quelques jours, les organisations représentatives de chargeurs, les clients du transport routier, qui m'ont indiqué l'importance qu'elles attachent à l'instauration de relations contractuelles équilibrées avec les transporteurs, dans le cadre du contrat de progrès.

Je leur ai demandé de faire en sorte que la spirale à la baisse des prix ne soit plus acceptée. Elle ne peut, en effet, conduire qu'à une diminution de la qualité et de la sécurité préjudiciable à l'ensemble des acteurs. Mes interlocuteurs m'ont assurée, face notamment à la hausse très importante du prix du gazole sur le marché pétrolier, que les chargeurs ne devaient pas céder aux offres résultant d'une concurrence sauvage et qu'ils devaient en tirer les conséquences en matière de prix pour chaque opération concernée.

Enfin, nous avons, avec Bernard Pons, demandé aux préfets de région de réunir les principaux chargeurs de toutes les régions pour les sensibiliser de la même manière aux problèmes de prix et de qualité dans le transport routier.

Je précise cependant que le transport routier, comme le transport aérien dont Bernard Pons a parlé tout à l'heure, a un coût qui doit être couvert par les prix. C'est une loi économique, une loi de bon sens, et les lois de la République sont faites pour que ces principes soient respectés par l'ensemble des acteurs.

(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

Données clés

Auteur : [M. Paix Jean-Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1901

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 1996, page 6158

Réponse publiée le : 30 octobre 1996, page 6158

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 30 octobre 1996